# Droits de l'homme: activités de l'Union en 1996. Memorandum

1998/2006(INI) - 22/01/1998 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : le mémorandum annuel présenté au Parlement européen recense l'ensemble des activités menées en 1996 dans le domaine des droits de l'homme par l'Union dans le monde. CONTENU : Outre la participation à divers fora internationaux compétents en matière de droits de l'homme, tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OSCE ou le Conseil de l'Europe, dans le cadre desquels de multiples déclarations ou résolutions ont été adoptées dans le sens du respect des droits de l'homme, le mémorandum fait état de plus de 40 déclarations et 80 démarches menées en 1996 à travers lesquelles l'Union a officiellement pris position contre le non-respect dans le monde. Parmi ces principales prises de positions on relèvera tout particulièrement, celles qui concernent : -le sud-est européen, notamment l'Albanie avec la demande de nouvelles élections après celles qui ont eu lieu en mai 1996, Chypre avec la critique des violences perpétrées dans ce pays, et la Turquie auprès de qui l'Union a vivement insisté pour faire respecter les droits de l'homme ; -l'Europe centrale et orientale, notamment les pays de l'ex-URSS, avec une prise de position de l'Union à l'égard de la Russie en Tchétchénie et le soutien aux organisations humanitaires sur le terrain ; -l'Asie, avec de nombreuses prises de positions concernant la République populaire de Corée (suite à la violation de l'accord d'armistice), le Timor-Oriental et la Birmanie. Par ailleurs, les droits de l'homme constituent un élément fondamental des accords de coopération signés avec le Vietnam, le Cambodge et le Laos ; -le Moyen-Orient, avec l'instauration du processus de Barcelone, lequel place les droits de l'homme au centre du partenariat euro-méditerranéen. En ce qui concerne l'Iran, l'Union continue d'appliquer le "dialogue critique" en vue d'infléchir la politique de ce pays dans certains domaines touchant aux droits de l'homme; -l'Amérique latine, avec la mise en place d'un nouveau partenariat 1996-2000 mettant l'accent sur la consolidation des processus démocratiques et de l'Etat de droit. A noter également le processus de rapprochement initié avec Cuba ; -l'Afrique, avec la poursuite du dialogue avec tous les Etats concernés par la crise des Grands Lacs et l'envoi d'un médiateur européen dans la région. Plusieurs déclarations communes ont été faites pour condamner les exactions commises dans la région et des initiatives ont été prises sur le plan humanitaire (déblocage de 169 millions d'Ecus en plus des 500 Mécus déjà octroyés au titre de l'aide d'urgence). D'autres initiatives ont été prises, notamment au Burundi (suite au coup d'Etat militaire) et au Rwanda. En outre, l'Union a officiellement réclamé une conférence régionale sur la paix dans la région. Enfin, en ce qui concerne le dialogue avec le Parlement européen, le Conseil a répondu en 1996 à près de 120 questions écrites ou orales posées par des députés, dont un quart portait sur la situation des droits de l'homme en Turquie et à Chypre.